

REGLEMENT INTERIEUR

Nous vous remercions de lire attentivement le règlement intérieur des cours d'arabe d'AviSeine Courbevoie pour l'année 2024-2025.

1. Inscription et admission

Article 1-1

L'inscription aux cours d'arabe est prise en compte uniquement lorsque le dossier est complet :

- ✓ Dossier d'inscription dûment complétée et signée,
- ✓ Le règlement des frais d'inscription par chèque ou par espèces,
- ✓ Remise d'un chèque pour l'achat par l'association du manuel,
- ✓ Une attestation de responsabilité civile **à remettre sans faute avant le 30 septembre.**

Article 1-2

L'inscription est définitive après étude du dossier et accord de l'administration.

Article 1-3

L'administration procède à l'admission sous réserve de conditions d'accueil, notamment la constitution d'une classe de dix enfants inscrits.

2. Frais d'inscription aux cours d'arabe

Article 2

Les frais d'inscription pour l'année 2024-2025 s'élève à **370€** pour le premier enfant inscrit puis 340 € pour les suivants.

Le paiement des frais d'inscription peut être effectué soit par le dépôt d'un ou plusieurs chèques (comme indiqué dans le formulaire d'inscription), soit en espèces. Pour le paiement en espèces, un reçu vous sera remis. Dans le cas d'un échelonnement de paiement en plusieurs chèques, l'association procède à l'encaissement des desdits chèques le 1^{er} chaque mois à partir du mois de septembre. Les chèques sont à établir à l'ordre de l'AviSeine Courbevoie, ils doivent comporter la date du jour et le nom de l'enfant .

3. Clause de remboursement de et non-remboursement

Article 3-1

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement n'est effectué dans les cas suivants :

- ✓ D'une décision de la famille d'arrêter de suivre les cours et ceci pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment de l'année ;
- ✓ D'une exclusion prononcée par l'association pour manquement au règlement.

Article 3-2

L'association ne rembourse pas le cours durant lequel l'enseignante a été absent et lorsqu'aucun remplacement n'a pu être assuré.


4. Assiduité

Article 4-1

L'inscription aux cours implique l'engagement des parents à une fréquentation régulière nécessaire à l'acquisition des connaissances.

Article 4-2

Toute absence doit être justifiée par écrit dans le cahier de correspondance ou par mail à :

 contact@aviseinecourbevoie.fr

En cas d'absence, l'association ne pourra pas envoyer par mail les cours manqués ou les devoirs de la prochaine séance. L'enseignante sera chargée de faire rattraper le cours manqué à l'enfant.

Article 4-3

Au-delà de 3 absences consécutives, l'enfant peut être radié des cours l'année suivante.

5. Lieu et horaires des cours

Article 5-1

Les cours se déroulent au **81bis rue Pierre Brossolette à Courbevoie**. Il y a un code d'accès pour accéder à l'immeuble. Il sera communiqué dans le mail de rentrée début septembre. Le local de l'association est situé au rez-de-chaussée (1^{ère} porte à droite) de l'immeuble B.

Article 5-2

	Matin	Après-midi
Accueil	9h20 - 9h30	13h20 - 13h30
Sortie	12h30 - 12h40	16h30 - 16h40

Nous vous demandons de prendre vos dispositions pour récupérer votre enfant à l'heure.

Article 5-3

Une fois les cours commencés, les portes resteront fermées et aucune personne ne sera admise en cours.

6. Règles de vie

Article 6-1

Tout manquement au règlement peut donner lieu à une exclusion.

Article 6-2

Aucune violence verbale et/ou physique, ni langage grossier à l'encontre d'autres enfants ou adultes ne sera tolérée au sein de l'association sous peine d'exclusion.

Article 6-3

Les parents s'engagent à s'impliquer dans le suivi des apprentissages de leur(s) enfant(s) et à fournir la liste de matériel demandé en début d'année pour chacun de leurs enfants et de veillez tout au long de l'année à le renouveler si nécessaire.

Une collation sera aussi à prévoir : fruits, briquette de jus, biscuits. Ne sont pas autorisés les chips, les sodas et les bonbons.

Article 6-4

L'enfant est tenu de respecter la propreté des locaux et le matériel mis à sa disposition.

Article 6-5

Les parents s'engagent à assister deux fois par an à la réunion d'information organisée par l'association. Ces réunions sont importantes pour comprendre le fonctionnement de nos cours et de notre pédagogie. Aussi, durant ces réunions des informations importantes sont communiquées aux parents.

Les parents s'engagent aussi à lire régulièrement les mails et y à répondre si cela est nécessaire, notamment dans le cas où les parents ne souhaitent pas réinscrire leur(s) enfant(s) l'année suivante.

7. Sécurité

Article 7-1

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents avant et après les horaires des cours.

Article 7-2

Aucun enfant ne sera autorisé à sortir seul sans l'autorisation écrite des parents. Une mention d'autorisation est prévue dans le fiche d'inscription.

Article 7-3

Les objets dangereux, les jeux électroniques, jouets et objets de valeur sont interdits. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

Article 7-4

Les poussettes, vélos, trottinettes ou tout objet encombrant sont strictement interdits à l'intérieur du local de l'association.

Article 7-5

Par respect pour le voisinage, les parents s'engagent à ne pas gêner la circulation de la rue Pierre Brossolette en stationnant en double file.

8. Santé

Article 8-1

Les parents s'engagent à informer l'association et l'enseignante de toute situation médicale particulière de leur enfant : allergie, asthme, diabète, ou autre, par le biais de la fiche de renseignement. Elle sera remise aux parents le jour de la rentrée et devra être remise à l'enseignante avant le 30 septembre.

9. Relations entre les parents et l'enseignante

Article 9-1

Le cahier de correspondance est destiné à établir un lien entre les familles et les enseignantes. Il doit être consulté après chaque cours notamment pour prendre connaissance des devoirs à effectuer. Chaque mot doit être impérativement signé.

10. Vacances pour l'année 2024-2025

Article 10-1

Un calendrier vous sera transmis en début d'année avec les jours fériés et Aïd (fêtes musulmanes)

11. Le manuel scolaire

Article 11-1

L'achat des manuels utilisés pour l'apprentissage de l'arabe est à la charge des parents.

Utilisation de photos de votre enfant par AviSeine Courbevoie

Année 2024-2025

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants, essentiellement pour que les enfants gardent un souvenir de leurs activités aux cours d'arabe.

Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité. Les photos seront exclusivement diffusées au sein des familles inscrites aux cours d'arabe.

Les familles nous demandent chaque année des photos de leurs enfants en activité aux cours d'arabe. Aucun usage commercial n'en sera fait.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

Aussi, si vous vous opposez à la prise de photo de votre enfant, nous vous remercions par avance de nous le signaler par mail ou courrier à l'adresse de l'association : 81 bis rue Pierre Brossolette – 92400 Courbevoie, en indiquant :

"Je m'oppose à la prise de photo de mon(mes) enfant(s) : indiquez-le(s) nom(s) et prénom(s)".

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement).

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous vous remercions par avance pour votre collaboration et votre confiance.

Protection des données personnelles

1. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à l'association d'assurer un suivi efficace auprès des familles et pour lui permettre une meilleure organisation quant aux prestations et activités qu'elle propose. Les données recueillies n'ont pas d'autre destinataire. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à AviSeine Courbevoie, par email: contact@aviseinecourbevoie.fr, ou par courrier : AviSeine Courbevoie, 81 bis rue Pierre Brossolette – 92400. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

2. Les informations recueillies sont nécessaires à l'inscription de votre enfant et tout changement doit être immédiatement communiqué à l'association AviSeine Courbevoie dans un délai raisonnable, pour permettre leur actualisation. Cette autorisation peut être retirée à tout moment par lettre adressée à AviSeine Courbevoie.